

# « Plan de Sauvegarde »

Fiche  
outil



## Une aide pour qui ?

Le Plan de Sauvegarde (PLS ou PDS) est un **dispositif d'intervention ciblé sur une ou plusieurs copropriétés cumulant plusieurs types de difficultés à des degrés élevés** (ex. impayés, bâti et fonctionnement).

## Une aide pour quoi ?

Suite à une étude pré-opérationnelle (*voir fiche outil*), la signature d'une convention de ce type (incluant la signature du préfet et la désignation d'un « coordonnateur ») **permet de définir un programme d'accompagnement global** (volets impayés, fonctionnement, social...) **et d'accéder à des aides aux travaux de l'Anah importantes et délaissées :**

Aides			
Travaux pour les copropriétés en Plan de Sauvegarde	50% du montant des travaux HT (pour l'ensemble des logements et sans plafond)	+ Prime Copropriété fragile 3000€/logement + Bonus BBC 500€/logement + Bonus Sortie de passoire énergétique 500€/logement + Prime PO modeste de 1500€ ou PO très modeste de 3000€	+ Majoration à hauteur du cofinancement local (ex. +5% Anah si une collectivité finance 5%)  et 100% du montant des travaux « urgents » ( <i>si arrêté d'insalubrité ou de péril</i> )
Aide au suivi-animation	50% d'un plafond de 150 000 euros/an + 50% d'un plafond de 50 000 euros/an pour le coordonnateur (HT)		+ Part variable de 500 euros/logement (HT)
Autres aides ingénierie	Aide au redressement de la gestion (5000€/bât/an + 150€/lot pour les copros de +30 lots)	Gestion Urbaine de Proximité (jusqu'à 450€/lot/an)	

**Le Plan de Sauvegarde doit souvent s'articuler avec d'autres interventions urbaines « directes »** (ex. résidentialisation ou individualisation des réseaux de chaleur) **ainsi qu'avec d'autres outils**, notamment de portage immobilier (*voir fiche portage*) et/ou des outils coercitifs (*voir fiche outils coercitifs*).

